Conditions Générales :

La formule demi - pension comprend: nuitée, dîner (menu fixe), petit déjeuner

La formule demi - pension en court séjour « jusqu'à 3 jours » vous est proposé avec dîner « à la carte » :

(3 entrées au choix - 3 plats au choix - dessert ou... Spécialité de montagne - dessert)

Le montant de la taxe de séjour perçue pour la Commune de Puy St Vincent est de 0,90 € par jouret par personne.

Mode et modalités de réservation : par télphone au 04 92 23 32 62

ou par le formulaire contact de notre site, ou par mail : contact@lapendine.com

En raison de multiples autres canaux de réservation,

nos disponibilités sur Internet peuvent être différentes de la réalité. ..., si certaines dates indiquent que l'hôtel est complet, il est possible que nous ayons encore des disponibilités !

Alors, n'hésitez pas à nous contacter directement. Merci !

Toute réservation ne sera définitive qu'après versement d'arrhes d'un montant de 20 à 30% du séjour, (par chèque, carte de crédit ou virement) qui seront déduites en fin de séjour, mais resteront notre propriété en cas d'annulation ou de réduction de séjour quel qu'en soit la cause.

Pour toute annulation plus de 21 jours avant le séjour et sous réserve de présentation d'un justificatif, les arrhes seront reportées sur un éventuel prochain séjour au cours de la saison, selon nos disponibilités et aux conditions tarifaires des nouvelles dates.

Pour une réservation d'une nuit, le montant total du prix de la chambre vous sera demandé

Modes de règlement acceptés : Chèques, espèces, cartes de crédit, chèques – vacances.

Le jour de votre arrivée, nous nous efforcerons de mettre à votre disposition la ou les chambres réservées, au plus tôt, dès leur disponibilité, mais elles ne pourront être exigées avant 13 h30. Le jour du départ, elles devront être libérées pour 10 h 30; vous pourrez laisser vos bagages en sécurité, à l'hôtel...

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés dans l'établissement (hôtel et restaurant)....

...merci de votre compréhension.